

Aide à l'acquisition de forêts par les collectivités locales

*Imprimé de dossier de demande de subvention à compléter
(règlement d'intervention en annexe)*

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

- Commune de : - Nom/Prénom du Maire :
- N° téléphone : - Courriel :

DESCRIPTIF DE L'ACQUISITION A REALISER

- Numéros des parcelles à acquérir :
- Surface totale de l'acquisition (en hectares-ares-centiares) :
- Ancien(s) propriétaire(s) des parcelles :

CRITERES D'ELIGIBILITE A RESPECTER

- Ne pas avoir signé le compromis de vente avant d'avoir reçu le courrier d'accusé de dépôt de dossier de demande de subvention au Département :
- Avoir réalisé une expertise préalable sur la localisation, la qualité des terrains et la valeur de vente :
- Garantir que les parcelles à acquérir répondent aux 2 conditions cumulatives suivantes :
 - Représenter un tènement (= un ensemble de parcelles qui se touchent) d'une superficie supérieure à 4 ha :
 - Et être attenantes à une parcelle forestière productive desservie par la forêt communale :
- Garantir que le projet s'inscrit dans le cadre d'une gestion durable de la forêt :
 - Inscription au régime forestier pour la mise en place d'un plan d'aménagement forestier :
 - Adhésion à une certification de type PEFC (ou autre équivalente) :
- S'engager à ne pas revendre les parcelles acquises pendant au moins 15 ans :
- S'engager à ne pas céder les droits de chasse sur les parcelles acquises à un autre tiers que l'ACCA locale :
- S'engager à respecter les 4 objectifs indiqués dans le 2^{ème} paragraphe de la fiche d'aide en annexe :

PIECES A FOURNIR DANS LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

- 1 - Imprimé de demande complété et signé :
- 2 - Dossier d'expertise préalable portant sur la localisation, la qualité des terrains à acquérir et leur valeur de vente (expertise par la SAFER, le service des Domaines, l'ONF, les experts forestiers, ou par un autre expert qualifié) :
- 3 - Attestation du propriétaire vendeur s'engageant à vendre le bien concerné selon l'estimatif financier envisagé :
- 4 - Devis, estimatifs des frais HT directement associés à l'acquisition (frais de notaires, de bornage, ...) :
- 5 - Plan de situation et plan cadastral faisant figurer les parcelles déjà en propriété et les parcelles à acquérir :

ADRESSE DE TRANSMISSION DU DOSSIER (SERVICE INSTRUCTEUR)

Département de l'Isère - Service agriculture et forêt – 9, rue Jean Bocq – BP1096 - 38022 Grenoble Cedex 1
Tel : 04 76 00 60 58 – patrick.prudhomme@isere.fr

ATTESTATION ET SIGNATURE

Je, soussigné(e),, Maire de, certifie mes déclarations sincères et véritables, et atteste avoir lu intégralement le règlement d'intervention annexé à cet imprimé.

Fait à, le

Signature :